

## COMMUNIQUÉ

### CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE DES ÉTATS SUR LA FEUILLE DE ROUTE DES CARAÏBES SUR LES ARMES À FEU

*Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago*

*12 novembre 2025*

À l'occasion du cinquième anniversaire de la Feuille de route pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 ([Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu](#)), les États, les organisations régionales et les partenaires internationaux se sont réunis à Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago, du **11 au 12 novembre 2025**, pour la Cinquième Réunion annuelle des États.

Marquant cinq années de coopération régionale soutenue, de partenariats stratégiques et d'efforts nationaux pour réduire la prolifération illicite des armes à feu et des munitions et renforcer la sécurité des citoyens dans les Caraïbes, les participants ont examiné les progrès réalisés, pris en compte les conclusions stratégiques de l'évaluation à mi-parcours et réaffirmé leur engagement envers les objectifs de la Feuille de route.

Les participants ont reconnu les rôles de direction et de coordination de l'Agence de mise en œuvre de la Communauté des Caraïbes pour la criminalité et la sécurité (CARICOM IMPACS) et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC), en tant que co-dépositaires de la Feuille de route, ainsi que la contribution des partenaires dont le soutien a permis aux États participants de progresser à différents niveaux.

Le **11 novembre**, une session technique a réuni les points focaux nationaux et les experts en suivi et évaluation afin d'examiner les résultats opérationnels de l'évaluation à mi-parcours et d'identifier les priorités pour accélérer la mise en œuvre. L'accent a été mis sur l'exécution des plans d'action nationaux (PAN), l'appropriation nationale, les partenariats stratégiques, la durabilité et l'amélioration des mécanismes de suivi et de rapport.

Le **12 novembre**, les ministres et hauts représentants ont examiné les conclusions stratégiques de l'évaluation à mi-parcours, partagé les avancées nationales, défini les priorités pour la prochaine phase et discuté des moyens d'intégrer le contrôle des armes à feu dans les programmes plus larges de prévention de la violence et de sécurité. La réunion s'est conclue par l'adoption du présent Communiqué.

## **Déclaration de Port-d'Espagne à l'occasion du cinquième anniversaire de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu**

---

*Adoptée lors de la Cinquième Réunion annuelle des États, Port-d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 12 novembre 2025*

Nous, représentants des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de la République dominicaine, réunis à Trinité-et-Tobago du 11 au 12 novembre 2025 à l'occasion de la Cinquième Réunion annuelle des États,

**Rappelant** l'adoption formelle, en octobre 2020, de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu en tant que cadre régional pour la mise en œuvre des 30 mesures prioritaires visant à prévenir et à combattre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes de manière durable d'ici 2030,

**Prenant en compte** la *Déclaration de Montego Bay* adoptée par les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes lors de la 49<sup>e</sup> Réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM (6-8 juillet 2025), qui exprime une profonde inquiétude face à la recrudescence de la criminalité armée et de la violence dans la région des Caraïbes, alimentée notamment par la prolifération d'armes à feu illégales, et qui constitue une menace grave pour la région, ses institutions de gouvernance et la cohésion de ses sociétés,

**Rappelant également** la *Déclaration des chefs de Gouvernement de la Communauté des Caraïbes sur la criminalité et la violence comme des problèmes de santé publique*, adoptée à Port-d'Espagne (17-18 avril 2023), qui reconnaît la criminalité et la violence comme une épidémie imposant de lourdes charges sociales, économiques et sanitaires aux sociétés caribéennes, et appelant à une réponse pangouvernementale et pansociétale,

**Rappelant en outre** la *Déclaration de George-Bridge* issue du Deuxième symposium régional sur la violence en tant que problème de santé publique (Georgetown, 22-23 novembre 2024), qui définit les éléments fondamentaux d'une approche de santé publique, notamment la surveillance, l'identification des facteurs de risque et de protection, les interventions fondées sur des données probantes, ainsi que le suivi et l'évaluation continus,

**Exprimant notre solidarité** avec le peuple haïtien face à la grave crise sécuritaire et humanitaire qu'il traverse, qui nécessite des réponses coordonnées des Caraïbes et de la communauté internationale,

**Reconnaissant** que le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre vers et au sein de la région, y compris vers Haïti, compromet la sécurité régionale et exige une coopération renforcée, conformément au droit international,

**Reconnaissant également** que cette tendance persistante souligne la pertinence et l'urgence continues de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu en tant que cadre stratégique pour une action coordonnée visant à prévenir et à combattre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions, et à renforcer la sécurité des citoyens dans l'ensemble de la région. **Notant par ailleurs** les liens étroits entre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic et l'usage illégaux d'armes à feu, ainsi que d'autres formes de criminalité transnationale organisée,

**Célébrant** que l'année 2025 marque le cinquième anniversaire de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu et la finalisation de son évaluation à mi-parcours, qui offre l'occasion de réfléchir aux progrès accomplis, de relever les défis persistants et de renouveler l'engagement collectif,

**Reconnaissant** les progrès considérables réalisés par les États participants au cours des cinq dernières années, notamment le développement et la mise en œuvre des plans d'action nationaux, le renforcement des cadres législatifs et institutionnels, le renforcement des capacités opérationnelles et la consolidation de la coopération régionale,

**Appréciant** le soutien constant des partenaires régionaux et internationaux, y compris des bailleurs de fonds, qui ont permis des avancées significatives dans la mise en œuvre de la Feuille de route,

**Notant** que, malgré ces progrès, des lacunes demeurent et que des efforts coordonnés et déterminés des États et des partenaires au cours des cinq prochaines années seront nécessaires pour atteindre pleinement la vision de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu d'ici 2030,

**Accueillant favorablement** la finalisation de l'évaluation à mi-parcours, qui fournit une évaluation complète des progrès accomplis, des défis rencontrés et des perspectives d'amélioration, et **approuvant** ses conclusions et recommandations comme base stratégique pour guider la prochaine phase de mise en œuvre,

**Conscients** des engagements internationaux et régionaux pertinents, notamment le Programme d'action des Nations Unies (PoA), l'Instrument international de traçage (ITI), le Cadre mondial pour la gestion des munitions conventionnelles tout au long de la vie, le Traité sur le commerce des armes (TCA), le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), la Stratégie de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité, et la Déclaration de la CARICOM sur les armes légères et de petit calibre, qui soutiennent des objectifs communs, conformément aux obligations internationales et aux cadres juridiques nationaux applicables,

#### **Nous convenons de ce qui suit :**

1. **Renforcer** l'engagement politique et l'appropriation nationale en intégrant les objectifs de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu dans les cadres stratégiques nationaux et régionaux, y compris les stratégies de sécurité nationale, la future Stratégie révisée de sécurité de la CARICOM, les plans de développement nationaux et les cycles budgétaires, ainsi que, le cas échéant, les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF).
2. **Renforcer** la mise en œuvre de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu par l'adoption, l'opérationnalisation et la présentation en temps voulu des plans d'action nationaux, comprenant des livrables annuels concrets, des responsabilités assignées, des budgets indicatifs et des besoins d'assistance clairement identifiés.

3. **Mettre l'accent** sur la prise de décision fondée sur des données probantes, appuyée par une collecte et une communication de données complètes et de qualité, conformément aux dispositions de la Feuille de route. **Demander** aux co-dépositaires (la CARICOM IMPACS et l'UNLIREC), en consultation avec les États, d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation affiné et rationalisé, comprenant des indicateurs et des modalités de rapport respectueuses des principes de confidentialité et de protection des données, pour examen en 2026.
4. **Réaffirmer** la volonté de poursuivre le renforcement de la coopération régionale et des réponses collectives face aux menaces transnationales, dans le cadre de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu, en reconnaissant la nature intrinsèquement transnationale de la prolifération des armes à feu. Nous nous engageons ainsi à continuer de renforcer l'échange d'informations, la collaboration bilatérale et multilatérale, ainsi que le partage d'expériences entre les États de la région et au-delà, afin d'améliorer la coordination et les réponses collectives.
5. **Reconnaître** que le contrôle efficace des armes à feu constitue un élément essentiel d'une approche holistique et préventive visant à réduire la violence liée aux armes à feu, et **demandez** aux co-dépositaires d'élaborer, à travers un processus inclusif associant les autorités nationales, les partenaires de mise en œuvre, la société civile, les groupes de jeunes, le milieu universitaire, le secteur privé et d'autres parties prenantes, une proposition visant à intégrer des composantes axées sur la prévention dans la Feuille de route, pour examen lors de la Sixième Réunion annuelle des États en 2026.
6. **Saluer** les contributions des co-dépositaires, des partenaires de mise en œuvre et des bailleurs de fonds pour leur appui financier, technique et politique continu, et les **inviter** à maintenir et à renforcer un engagement **prévisible et pluriannuel, en coordination avec les co-dépositaires**, à l'appui des priorités définies par les États, y compris en matière de renforcement des capacités et de coopération technique, selon les besoins.
7. **Décider**, lorsque cela est possible, d'organiser régulièrement des réunions de coordination nationale avec les co-dépositaires, les partenaires de mise en œuvre et les bailleurs de fonds afin d'harmoniser les efforts et de renforcer la collaboration au niveau national, et **encourager** une meilleure sensibilisation et utilisation des outils de coordination, notamment le Catalogue d'assistance et la Plateforme des partenaires, afin de renforcer la cohérence, la transparence et l'impact.
8. **S'engager** à une mise en œuvre inclusive et participative en associant un large éventail d'acteurs, notamment la société civile, les organisations communautaires, les femmes et les jeunes, aux processus nationaux et régionaux, et **demandez** aux co-dépositaires de faciliter des plateformes de dialogue et de responsabilité partagée favorisant la transparence et un impact collectif accru.
9. **Demandez** aux co-dépositaires de conduire l'élaboration d'une stratégie globale de durabilité pour la Feuille de route, prévoyant des mesures destinées à garantir des engagements de financement pour la période de mise en œuvre restante et à transférer

progressivement les responsabilités aux institutions nationales, afin d'assurer la consolidation et la pérennisation des acquis au-delà de 2030.

10. **Affirmer** l'approche de santé publique approuvée par les chefs de gouvernement de la CARICOM et décider de l'intégrer de manière transversale dans la mise en œuvre de la Feuille de route, en établissant ou en renforçant les systèmes nationaux de prévention de la violence et de surveillance des traumatismes, en cartographiant les facteurs de risque et de protection, et en renforçant les interventions de prévention primaire, secondaire et tertiaire de la criminalité fondées sur des données probantes.
11. **Exprimer** notre reconnaissance au Gouvernement et au peuple de la République de Trinité-et-Tobago, ainsi qu'à la CARICOM IMPACS et à l'UNLIREC, pour leur hospitalité et l'organisation de la Cinquième Réunion annuelle des États, et inviter les offres d'accueil pour les prochaines Réunions annuelles des États.